

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151112-2015_A231-DE
Date de télétransmission : 16/11/2015
Date de réception préfecture : 16/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A231

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 - Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Le 12 novembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BURLE Christian – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël – MERGER Reine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules – TERME Françoise donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : **Décision Modificative n° 2 – Budget Annexe des Transports Publics Urbains**
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet d'approuver la Décision Modificative n° 2 relative au Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015 afin de procéder à des ajustements et régularisations.

Exposé des motifs :

Le 11 décembre 2014, le Conseil de Communauté a créé et adopté le Budget principal du Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015.

Le 21 mai 2015, le Conseil de Communauté a adopté la première décision modificative (DM n° 0) du Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015.

Le 10 juillet 2015, le Conseil de Communauté a adopté le Budget Supplémentaire pour le Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015.

Le 8 octobre 2015, le Conseil de Communauté a adopté la seconde décision modificative (DM n° 1) du Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015.

Il convient aujourd'hui de préparer la décision modificative n° 2 afin **de procéder aux ajustements et régularisations**, en fonctionnement et en investissement.

1- Section d'exploitation

Les actualisations des prix des marchés de services, nécessaires à l'exploitation des lignes régulières, et ceux relatifs aux marchés d'entretien des points d'arrêt et espaces verts, entraînent un surcoût de 1,561 M€.

Le chapitre 012, charges de personnel, nécessite également un réajustement à hauteur de 50.000 € dû à des renforts et remplacements de personnel.

Ces surcoûts sont compensés par des réajustements de dépenses :

- sur la participation au SMITEEB (-300 K€),
- sur les subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et au Département (-210 K€)
- sur les marchés « gestion gare routière » et « Animation scolaire sécurité routière » (-200 K€),
- sur les dépenses imprévues (-901 K€).

Cette décision modificative permet également la régularisation d'écritures comptables liées à la TVA.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2013, l'activité des transports urbains et interurbains est gérée en budget annexe, dont les prévisions budgétaires correspondent au montant HT des dépenses et des recettes. La TVA, retracée au sein des opérations comptables, doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services fiscaux. Ainsi, la TVA comptabilisée a été déduite en totalité.

Or, les recettes destinées à couvrir les dépenses du service proviennent principalement du versement transport non soumis à TVA.

Suite à l'analyse effectuée par la Direction Evaluation des Politiques Publiques Fiscalité et Contrôle de Gestion, il convient de régulariser la situation, pour les années 2013 et 2014, en procédant :

- d'une part à l'annulation des mandats concernés, en inscrivant en recettes la somme de 28,797 M€,
- et d'autre part à la ré-émission des mandats, en inscrivant en dépenses la somme de 31,220 M€.

Ce surcoût est financé par une diminution des dépenses imprévues (-491 K€) et par une baisse du chapitre 023 « virement à la section d'investissement » de -1,933 M€.

2- Section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à + 34,9 M€ compte tenu des demandes et restitutions proposées.

Il s'agit tout d'abord de procéder à une reventilation des crédits prévus entre opérations et de les ajuster pour celles qui ne seront pas réalisées avant la fin de l'année.

Les points importants à noter sont les suivants :

* Pour les transports :

- Système info voyageurs :	+ 600 K€
- Système billettique :	+ 250 K€

*Pour les infrastructures :

- Pôle d'échanges de Simiane :	- 200 K€
- Pôle d'échanges de Pertuis :	- 350 K€
- Couloir bus Malacrida :	- 400 K€
- BHNS B :	+ 330 K€

Dans un deuxième temps, il est nécessaire de procéder à la régularisation des écritures comptables liées au financement des travaux de la gare routière d'Aix-en-Provence.

En effet, le budget annexe des transports a été créé au 1^{er} janvier 2013. Or les dépenses pour financer les travaux de la gare routière ont démarré avant sa création. Elles ont donc été supportées par le budget général durant les exercices 2010, 2011, et 2012, ce qui représente la somme de 6,4 M€ TTC, soit un montant HT de 5,35 M€. Afin d'intégrer l'actif concerné, il convient de procéder à la régularisation des écritures comptables par l'émission d'un mandat, il est ainsi prévu des crédits en dépenses pour 5,35 M€ HT.

Par ailleurs, l'ensemble des mandats de paiement émis depuis le 1^{er} janvier 2013 dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée, n'ont pas permis de mettre en valeur le montant de la TVA. Il convient de régulariser également l'ensemble de ces écritures :

- en inscrivant une recette de 15,532 M€ TTC permettant l'émission de titres qui annulent ces mandats,
- et en inscrivant une dépense de 12,95 M€ HT afin de réémettre les mandats.

Enfin, à l'identique de la section d'exploitation, il convient de régulariser les données financières de la section d'investissement concernant la TVA, pour les années 2013 et 2014, en procédant :

- d'une part à l'annulation des mandats concernés, en inscrivant en recettes la somme globale de 13,885 M€,
- et d'autre part à la ré-émission des mandats, en inscrivant en dépenses la somme globale de 16,392 M€.

Compte tenu de l'ensemble de ces ajustements, le volume d'emprunt est augmenté de 7,4 M€.

La Décision Modificative n° 2 s'équilibre donc comme suit :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à :

28 796.609 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

34 922.107 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

VU la délibération n°2014_A238 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative au vote du Budget Primitif du Budget Annexe Transports Publics Urbains 2015 ;

VU la délibération n°2015_A061 du Conseil communautaire du 21 mai 2015 relative au vote de la Décision Modificative n° 0 du Budget Annexe Transports Publics Urbains 2015 ;

VU la délibération n°2015_A113 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 relative au vote du Budget Supplémentaire du Budget Annexe Transports Publics Urbains 2015 ;

VU la délibération n°2015_A187 du Conseil communautaire du 8 octobre 2015 relative au vote de la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Transports Publics Urbains 2015 ;

VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 13 octobre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains, par nature, telle qu'elle vous est présentée ci-après :

DM2 - 2015 Budget annexe TPU

EXPLOITATION

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	chapitre	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances					
<i>Dépenses</i>					
-3 324 341,00					
	.022	.022	Dépenses imprévues	-1 391 365,00	
	.023	.023	Virement Section Investissement	-1 932 976,00	
6A - Gestion Opérationnelle des Déplacements					
<i>Dépenses</i>					
31 045 027,00					
	65	6574	Subvention Fct pers droit privé	-90 000,00	
	65	65733	Subvention Fct Département	-100 000,00	
	65	658	Contributions obligatoires	-300 000,00	
	011	611	Contrat de prestations de service	-100 000,00	
	011	611	Contrat de prestations de service	1 500 000,00	
	67	6718	Autres charges exceptionnelles	30 135 027,00	
<i>Recettes</i>					
27 879 141,00	77	7718	Autres produits exceptionnels		27 879 141,00
6B - Infrastructures					
<i>Dépenses</i>					
1 145 923,00	011	6156	Maintenance	50 000,00	
	011	611	Contrat de prestations de service	10 000,00	
	011	6152	Entretien réparation biens immobiliers	1 000,00	
	67	6718	Autres charges exceptionnelles	1 084 923,00	
<i>Recettes</i>					
917 468,00	77	7718	Autres produits exceptionnels		917 468,00
6C - Mobilité					
<i>Dépenses</i>					
-120 000,00	65	6574	Subventions exploitation	-20 000,00	
	011	611	Contrat de prestations de service	-100 000,00	
RH - Ressources Humaines					
<i>Dépenses</i>					
50 000,00	012	6411	Salaires	42 000,00	
	012	6415	Supplément familial de traitement	1 000,00	
	012	6453	Cotisations caisses de retraites	7 000,00	
			TOTAL	28 796 609,00	28 796 609,00

solde 0,00

DM2 - 2015 Budget Annexe TPU

INVESTISSEMENT

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Opération Budgétaire	Nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances					
<i>Recettes</i>					
5 505 346,00					
	16	021 16441	Virement de la section de Fonctionnement Emprunt		-1 932 976,00 7 438 322,00
6A - Transports					
<i>Dépenses</i>					
1 186 983,00					
	670	2031	Frais Etudes - Système info voyageurs	600 000,00	
	647	2183	Matériel informatique - Système Billetique	250 000,00	
	647	2033	Frais d'insertion - Système Billetique	3 520,00	
	647	2183	Matériel informatique - Système Billetique	328 650,00	
	670	2033	Frais d'insertion - Système Info Voyageurs	4 813,00	
<i>Recettes</i>					
285 361,00					
	20	2033	Frais d'Insertion		7 048,00
	21	2183	Matériel Informatique		278 313,00
6B - Infrastructures					
<i>Dépenses</i>					
33 735 124,00					
	532	21728	Autres terrains - PE Simiane	-200 000,00	
	664	2031	Frais Etudes - PE Pertuis	-350 000,00	
	649	21728	Autres terrains - Aménagement couloir bus	-400 000,00	
	663	2031	Frais études - BHNS B	330 000,00	
	630	238	Avances et Acomptes - Gare Routière Aix	18 300 000,00	
	532	2031	Frais Etudes - PE Simiane	22 755,00	
	532	21728	Autres terrains -PE Simiane	6 108,00	
	6000	2031	Frais Etudes - PE Meyrargues	3 197,00	
	610	2033	Frais d'insertion - Aménagt Points Arrêt	16 289,00	
	610	21728	Autres terrains - Aménagt Points Arrêt	1 032 746,00	
	611	2033	Frais d'insertion - Acquisition Mobilier	5 232,00	
	611	2156	Matériel de transport - Acquisition Mobilier	745 668,00	
	611	21728	Autres terrains - Acquisition Mobilier	395 259,00	
	629	2128	Autres terrains - Parc Relais Sisteron	1 636,00	
	642	2128	Autres terrains - Parc Relais Malacrida	4 600 480,00	
	642	2033	Frais d'insertion - Parc Relais Malacrida	13 902,00	
	643	2031	Frais Etudes - Couloir Bus centre ville	19 334,00	
	643	2033	Frais d'insertion - Couloir Bus centre ville	2 474,00	
	643	21728	Autres terrains - Couloir Bus centre ville	473 486,00	
	649	21728	Autres terrains - Couloir bus Malacrida	64 062,00	
	652	2031	Frais Etudes - Plan d'Aillane	10 835,00	
	652	2033	Frais d'insertion - Plan d'Aillane	25 945,00	
	652	2128	Autres terrains - Plan d'Aillane	6 921 920,00	
	661	2031	Frais Etudes - Réseau Infrastructures	44 521,00	
	661	2128	Autres terrains - Réseau Infrastructures	14 605,00	
	661	21728	Autres terrains - Réseau Infrastructures	21 228,00	

INVESTISSEMENT

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Opération Budgétaire	Nature		Dépenses	Recettes
	663	2031	Frais Etudes - BHNS B	320 409,00	
	663	2033	Frais d'insertion - BHNS B	40 493,00	
	664	2031	Frais Etudes - PE Pertuis	62 838,00	
	664	2033	Frais d'insertion - PE Pertuis	6 182,00	
	664	21728	Autres terrains - PE Pertuis	61 985,00	
	665	2031	Frais Etudes - BHNS A	23 736,00	
	665	2033	Frais d'insertion - BHNS A	1 711,00	
	665	21728	Autres terrains - BHNS A	1 090 889,00	
	672	2031	Frais Etudes - PR Les Hauts de Brunet	1 884,00	
	672	21728	Autres terrains - PR Les Hauts de Brunet	3 315,00	
<i>Recettes</i>					
<i>29 131 400,00</i>					
	23	238	Avances et Acomptes - Gare Routière Aix		15 532 000,00
	20	2031	Frais d'Etudes		430 558,00
	20	2033	Frais d'Insertion		94 846,00
	21	2128	Autres Terrains		9 782 519,00
	21	2156	Matériel de transport		630 493,00
	21	21728	Autres Terrains		2 660 984,00
			TOTAL	34 922 107,00	34 922 107,00

solde

0,00

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 - Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	5
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LENFANT Gaëlle

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

13 NOV. 2015